

C_03

Sujet : [INTERNET] Projet de renaturation de la Bourbre

De : > presidence.isere (par Internet) <presidence.isere [redacted]>

Date : 28/07/2021 15:14

Pour : "ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr>

A Messieurs les Commissaires enquêteurs
Raymond ULLMANN
Jean-Jacques DELORY
Yves MARCELLIN

Objet : Consultation publique sur le projet de renaturation de la Bourbre

La LPO AuRA délégation Isère souhaite apporter son avis dans le cadre de la consultation publique ouverte à propos du projet de renaturation de la Bourbre. (arrêté n° 38-2021-151-DDTSE01)

Si la LPO AuRA délégation Isère reconnaît l'intérêt que présente le projet global de renaturation de la Bourbre, elle est fermement opposée à certains de ses aspects qui, en l'état, lui paraissent incohérents avec l'objectif voulu de gain de biodiversité. En effet, les travaux tels qu'envisagés provoqueraient **l'assèchement de la zone humide** qui s'est créée spontanément dans le tronçon T2. Pourtant, d'après les observations naturalistes de notre base de données participative Faune-Isère, cet espace est devenu au fil des ans le refuge de nombreuses espèces protégées (reptiles, amphibiens, chiroptères, oiseaux) et une halte de migratoire pour de nombreux oiseaux (Grande aigrette, Aigrette garzette, Héron pourpré, ...).

Les travaux envisagés pour la renaturation de la Bourbre dans ce tronçon risquent malheureusement de compromettre la pérennité de ce site d'accueil de la biodiversité. Il nous apparaît regrettable qu'aucune solution n'ait été envisagée pour conserver l'eau dans cet espace. Nous pensons qu'il serait primordial que l'EPAGE propose des solutions alternatives pour le maintien en eau de cette zone humide (système de vannes, écluse...)

A l'heure où la protection des zones humides doit être une priorité, comme engagé par le gouvernement avec notamment le 3ème plan national en faveur des milieux humides, il nous semble incohérent que la renaturation d'un cours d'eau entraîne la destruction de l'une de ces zones. Pour rappel, le Contrat Unique, qui intègre le Contrat Vert et Bleu du bassin de la Bourbre, a aussi pour objectif de restaurer des zones humides. Ce projet est donc d'autant plus inadapté.

La LPO AuRA délégation Isère rejoint donc l'avis d'autres associations comme FNE et l'APIE, ainsi que le rapport du CNPN qui pointent tous du doigt le fait que cette destruction serait très préjudiciable à la biodiversité.

Nous déplorons également que lors de la réunion du 23/06/2021, la globalité du projet n'ait pas été abordée, mais uniquement sa première partie. Le projet dans son ensemble nous semble particulièrement intéressant, mais en l'état des choses, nous craignons que seule la première partie soit réalisée, sans considération pour les enjeux naturalistes. Nous souhaitons donc que des garanties nous soient données concernant les travaux sur les autres tronçons et les délais dans lesquels ils seront réalisés.

Nous pensons qu'une réflexion en lien plus étroit avec la Trame Verte et Bleue et ses acteurs permettrait d'ajuster au mieux cette partie problématique du projet et nous espérons des engagements fermes sur la réalisation globale du projet.

Comptant sur l'attention que vous porterez à l'avis de notre association, nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire qui vous serait nécessaire.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour la LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation Isère
La Présidente territoriale
Catherine GIRAUD



Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10